



# AVERTISSEMENT pour RVD médicaux infertilité

Par **CHECHE31**, le **31/12/2015** à **14:58**

Bonjour,

Etant en Assistance Médicale à la Procréation je dois manquer 1heure quelques jours avant mon ovulation afin de consulter mon gynécologue pour mon dosage hormonale en vue d'une insémination.

Ma gynécologue me dit qu'une loi va être reconnue pour les absences au travail aux personnes en AMP.

A ce jour je suis à ma 2ème insémination et cette fois ci la responsable m'envoi un mail qui est le suivant:

Je reviens vers vous concernant vos rendez-vous médicaux pendant vos horaires de travail ci après.Pour rappel, nous ne sommes pas tenus d'accepter ces absences pour rendez-vous médicaux pendant vos horaires de travail.

Je vous demande donc de faire en sorte dorénavant de prendre vos rendez-vous hors du temps de travail ou de poser les 1/2 jours de congés car ces absences perturbent considérablement l'organisation de nos plannings.

Donc pour moi pour cette fois-ci c'était accepté et si celle-ci ne fonctionne pas je me mettrais en arrêt.Je pensais arranger mon employeur en m'absentant 1h au lieu de me mettre en arrêt car je sais que les congés seraient refusés.

Hier, 30 décembre je reçois un recommandé avec AR de mon employeur. A ma grande surprise un avertissement pour atteinte au bon fonctionnement de la prestation convention 3301.

Entre le stress des prises de RDV aller/retour car au je suis standardiste et une employée volante vient me remplacer chez le client.La fatigue physique du au traitement et le psychologique du à mon infertilité là c'était le pompon sur la pomponette!

Je craque! Je déjà demandé un entretien avec ma responsable avant d'entamer mon AMP mais on m'a dit qu'avec des certificat médicaux c'était suffisant pas besoin d'autres

explications. Heureusement que la spécialiste est à 2rues de mon travail ce qui me permet de faire vite un aller/retour moins d'1h.

Sachant que ma boîte de vol des heures, ne me paye pas mes heures vsite médical hors temps de travail, me vol 1jr congé mariage,si je suis malade ne veut pas que je quitte le travail car personne peut venir me remplacer à la reception donc je reste en ayant peur de faire un malaise...et j'en passe!

Bref,ça ne va plus du tout! Je suis à bout de nerf et j'ai peur que mon conjoint ne me supporte plus!

Suis-je à 100% fautive vis à vis de mon employeur? Le mail n'était pas explicite en me refusant les remplacements.

MERCI DE ME DONNER DES CONSEILS ET TEXTES DE LOI Pour réparer cette injustice, le sénat propose donc cet amendement qui sera inclus dans la loi santé devant être votée à la fin de l'année à l'Assemblée nationale.

MERCI DE M'AVOIR LU!

Par **P.M.**, le **01/01/2016** à **09:12**

Bonjour,

Tant qu'une Loi n'est pas promulguée vous ne pouvez pas vous en prévaloir, en revanche si vous avez demandé et avez été autorisée à chaque fois à vous absenter, vous pourriez contester l'avertissement...

Pour l'avenir, il faudrait respecter les nouvelles directives...

Pour le reste, il faudrait faire respecter vos droits mais indépendamment de ce problème...

Par **CHECHE31**, le **01/01/2016** à **10:49**

Bonjour et 1000merci de m'avoir lu !

Je suis pas du genre à ne pas respecter la loi.J'ai été a mes RV car pour moi c'était accepté et pour les fois prochaine "dorénavant" comme dit le responsable d'exploitation dans son mail,je prendrai mes dispositions pour mes RV en me mettant en arrêt comme me propose mon médecin.

Je voudrai contester l avertissement en exposant le mal entendu car la responsable des plannings m'a répondu la veille du mail du responsable d'exploitation pour confirmer mes RV et que tout est un quiproquo.

Je suis incapable de le faire,quel âme charitable pourrais me faire un texte explicite.

Bonne et heureuse année 2016 !

Par **P.M.**, le **01/01/2016** à **11:13**

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail ou encore de la Maison de la Justice ou du Droit proche de votre domicile...

Par **CHECHE31**, le **01/01/2016** à **11:39**

Oui je vais voir également avec l'inspection du travail.  
Bonne journée